



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le treize février deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	30	Suffrages exprimés :	43
Absents :	25	- dont POUR :	43
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	12	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
M. JUSTINESY Gérard
M. MASSIP Frédéric
M. MOUNIER Christian
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
Mme PALACIO Céline
M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme MILESI Véronique
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. SEBBAH Didier
M. VOURET Eric

ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
M. BATOUX Philippe
Mme BUCHACA Sophie
Mme FAURE Cécile
M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NALLET Christine
M. ROUSSET André

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde

N° 2026-019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Cession à titre gratuit des parcelles C n°1120 et C n°1121 sur la commune de Lauris au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme notamment les articles L.132-6, L. 318-8-1 et L. 318-8-2 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-074 en date du 13 avril 2023 autorisant l'acquisition de parcelles à Mme CARBONNEL Christine dans le cadre de la Digue de Lauris ;
- Vu l'acte authentique d'acquisition des parcelles C n° 1120, C n° 1121, C n° 1122 et C n° 1123 en date du 21 septembre 2023 signé chez Me BOUCHET Sylvie ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 janvier 2026.

Compétente en matière de GEMAPI, LMV Agglomération a confié au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), par délégation, la réalisation d'ouvrages de protection.

Une convention de délégation fixe les principes et modalités de l'intervention du SMAVD pour l'établissement, la conservation, l'entretien de ces ouvrages ainsi que pour leur surveillance et leur exploitation.

Dans ce cadre, a été identifié le système de protection de la commune de Lauris qui a fait l'objet d'une délégation de compétence en vue de la réalisation des études et des travaux permettant de finaliser le programme de travaux de restructuration et de confortement engagé depuis 2008.

Préalablement à la réalisation des travaux de restructuration du système de protection, il convenait d'acquérir le foncier compris dans l'emprise du projet.

Les parcelles listées dans le tableau ci-dessous ont été acquises par LMV Agglomération à Madame CARBONNEL Christine par acte authentique le 21 septembre 2023 en l'étude de Me BOUCHET Sylvie à Mérindol.

Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Type d'acquisition	Surface à acquérir
Grandes Iscles	C	1121	Totale	1 795 m ²
Grandes Iscles	C	1120	Totale	1 515 m ²
Total à céder				3 310 m ²

Dans le cadre du projet de voie verte sur les bords de Durance, le SMAVD a fait part de sa volonté d'utiliser ces parcelles acquises par LMV pour y aménager un parking pour les véhicules servant ainsi de point de départ pour les usagers ne se trouvant pas à proximité de la voie verte.

Ce parking se situerait également à proximité d'un espace que le SMAVD souhaite valoriser (espace de repos, de pique-nique, toilettes sèches, etc.).

Ces parcelles avaient vocation à recevoir la base de vie du chantier des travaux de restructuration de la digue de Lauris.

A ce jour, ces parcelles ne présentent plus d'intérêt pour LMV Agglomération notamment au regard de la compétence GEMAPI. Elles ne présentent pas non plus d'intérêt majeur dans le cadre d'une compensation agricole et/ou environnementale au regard de leur superficie et de leur éloignement des zones de développement économique.

Il est proposé que LMV Agglomération cède les parcelles cadastrées section C n° 1120 et C n° 1121 à l'euro symbolique au SMAVD.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section C n° 1120 et C n° 1121 sur la commune de Lauris au SMAVD ;
- **DIT** que les frais notariés liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DIT** que l'acte authentique de vente sera signé en l'étude de Maître Sylvie BOUCHET - Mérindol (84360), Villa Richelme, 352 Chemin des Grandes Terres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à entamer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 20 février 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

